

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 (7.2)

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation du Conseil :	29 mars 2024
Date d'affichage de la convocation :	29 mars 2024

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,
M. MAZET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CADOUX,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ,
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2024 transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 14 mars 2024,

VU la note de synthèse,

VU le débat d'orientations budgétaires (DOB) du 5 février 2024,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal, conformément aux orientations du DOB, le maintien des taux d'imposition,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **VOTE** les niveaux de taux d'imposition communaux pour 2024, soit :

- taxe sur le foncier bâti maintenu à **28,40 %**
- taxe sur le foncier non bâti maintenu à **94,29 %**
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires à **16,95 %**.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

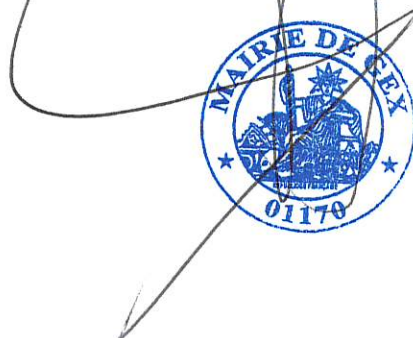
Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240409-2024_037_DEL-DE



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 09 avril 2024.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11 avril 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 11 avril 2024.